Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Assurance crédit immobilier

Par Anne 59

Bonjour,
Voilà nous avons signé une offre de prêt immobilier, la signature de la vente n'a pas encore eu lieu, les fonds n'ont pas encore ete débloqués, et pourtant cela fait deux mois que l'assurance est prélevée. Je précise que si l'un de nous venait à décéder,la vente serait caduque (indiqué sur le compromis de vente). Ma question: de quoi alors me protège cette assurance? Mon banquier me répond c'est normal vous avez signé, n'a pas d'arguments. Est-ce justifié de payer une assurance pour l'instant ? Pour moi je paie inutilement.
Merci d avance de votre retour.

Anne

Par yapasdequoi

Bonjour,
il faut relire le contrat....

Par Anne 59

Oui sur le contrat il est bien indiqué que c'est à la signature (je ne l avais pas intégré) mais comme la vente met plus de temps à aboutir suite à un impondérable, je me pose la question sur la pertinence de ce prélèvement poir une assurance qui ne me protège de rien finalement pour l instant.